

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2634

25 septembre 2015

### SOMMAIRE

Amoca B.V. S.à r.l. ....	126416	Jilan S.A. ....	126424
A.R.H. Limited .....	126431	Jimonar Investments S.A. ....	126416
Carmel S.à r.l. ....	126396	Jimonar Investments S.A. ....	126423
Fourteen Rosemary S.A. ....	126398	JLM Partners Sàrl .....	126424
GBL Energy S.à r.l. ....	126424	JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l. ....	126425
Greeneden S.à r.l. ....	126423	JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l. ....	126425
Hector Sicav .....	126432	JW Aurum Series M (LUX) S.à r.l. ....	126425
Highbridge Mezzanine Partners II Institutio- nal Lux Sàrl .....	126386	Kaporal Manco S.à r.l. Holdings SCA .....	126430
Highbridge Mezzanine Partners II Offshore Lux Sàrl .....	126395	K Manco 1 S.à r.l. ....	126430
Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl .....	126397	Levhold Germany S.à r.l. ....	126430
Iloco Lux .....	126400	Limajo S.A. ....	126431
Illastan S.A. ....	126401	LSREF4 Falcon Investments S.à r.l. ....	126425
Immo Netherlands Las Palmas S.à r.l. ....	126386	Luxsorg S.A. ....	126431
Ironos Investments S.A. ....	126403	Main Street 1021 (Proprietary) Limited S.à r.l. .....	126431
ISS Facility Services S.A. ....	126404	Main Street 824 (Proprietary) Limited S.à r.l. .....	126431
IST International Software Technology S.A. .....	126404	Matrix La Gaude Property S.à r.l. ....	126432
Jarnac S.A. ....	126423	Menolly Investments 2 S.à r.l. ....	126432
JB Honoré S.à r.l. ....	126423	NP Invest s.à r.l. ....	126396
JB S.A. ....	126424	Qundis Luxembourg S.à r.l. ....	126430
J-Home S.A. ....	126415	TH Life S.à r.l. ....	126401
		YCH S.à r.l. ....	126404

**Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.322.

—  
RECTIFICATIF

Dépôt rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 Décembre 2013 enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, le 28 Juillet 2014, référence L140131777

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Juillet 2015.

Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Lux S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Proxy Holder*

Référence de publication: 2015131832/17.

(150142585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Immo Netherlands Las Palmas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 199.037.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of July,

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Immo Netherlands S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and a share capital in an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

**1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Immo Netherlands Las Palmas S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's

nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers, as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Object.** The object of the Company is:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons; and

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers,

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred ordinary shares with a nominal value of 1 Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of

any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares in accordance with the 1915 Law.

#### **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

#### **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law; and

7.2.3 the transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

#### **8. Management.**

8.1 The Company will be managed by one or more managers (the "Managers") who need not to be Shareholders and who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as the "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

#### **10. Representation.**

10.1 Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.2 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.3 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager or the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

**11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any Manager may delegate any of his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman amongst its members.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of telephone conference, video conference or similar form of communications equipment, provided that all persons partici-

participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

### **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change of the Registered Office), subject to any provision to the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

### **14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law.

### **15. Distributions on shares.**

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers, as appropriate, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

**17. Interpretation and Luxembourg law.**

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality); and
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words; and

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

*Subscription - Payment*

The share capital has been subscribed as follows:

Shares:

Immo Netherlands S.à r.l. ....	<u>12,500 Shares</u>
Total: .....	12,500 Shares

All these Shares have been subscribed by Immo Netherlands S.à r.l., prenamed and have been fully paid up by a contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) so that the sum corresponding to the share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Transitional provisions*

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2015.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

*Sole shareholder's resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1. The following person is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

Mr. Stewart KAM CHEONG, director of companies, born on July 22, 1962 in Port Louis (Ile Maurice) residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

2. The Company shall have its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize juillet,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Immo Netherlands S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et un capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**1. Forme - Dénomination.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Immo Netherlands Las Palmas S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment-là par un Gérant Unique;

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment-là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société, ainsi qu'approprié.

2.4. La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger.

#### **3. Objet.** L'objet social de la Société est le suivant:

3.1. d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2. d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3. d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4. de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat - ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout employé de la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque

façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre en bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre en bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner en bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs,

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut acquérir, racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales d'après les dispositions de la Loi de 1915.

#### **6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale pourra être détenue par plus d'un détenteur; les codétenteurs devront désigner un seul représentant qui les représentera face à la Société; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

#### **7. Cession de parts sociales.**

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, en cas de décès, à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ait approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915; et

7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

## 8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui n'ont pas besoin d'être Associés et qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment donné par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et à aux présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts aux Associés.

**10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société vis-à-vis des tiers:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, la seule signature du Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, la seule signature de tout Gérant ou par la seule signature de toute personne à laquelle ce pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.

**11. Agent des gérants.** Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérants, tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

## 12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant, le Conseil de Gérance nomme un président parmi ses membres.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tout autre équipement de communication similaire, à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés,

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

## 13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés,

13.4. Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution de modification des présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un email) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'Article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

#### **14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Si la Société a plus de vingt-cinq Associés, une assemblée générale annuelle doit au moins être tenue chaque année en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915.

#### **15. Distributions sur parts sociales.**

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes à l'/aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursés par le(s) Associé(s).

**16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée Générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. des présents Statuts, Dans le cas où la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passif, connus ou inconnus, de la Société.

#### **17. Interprétation et loi luxembourgeoise.**

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint-venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée); et

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux; et

17.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit de la manière suivante:

Parts Sociales:

Immo Netherlands S.à r.l. .... 12,500 Parts Sociales

Total: ..... 12,500 Parts Sociales

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Immo Netherlands S.à r.l., précitée, et ont été intégralement libérées par un versement en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) de sorte que cette somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) correspondant au capital social soit à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1. La personne suivante a été nommée Gérant Unique de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

Monsieur Stewart KAM CHEONG, gérant, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Ile Maurice), ayant sa résidence professionnelle au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22761. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015133824/523.

(150144777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

#### **Highbridge Mezzanine Partners II Offshore Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.248.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Juillet 2015.

Highbridge Mezzanine Partners II Offshore Lux S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Proxy Holder*

Référence de publication: 2015131835/15.

(150142839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Carmel S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. NP Invest s.à r.l.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 172.462.

L'an deux mille quinze, le trois juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée «CARMEL s.à r.l.», ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II, inscrite au R.C.S.L sous le numéro B 172.463,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Nicolas PIERRE, dirigeant de sociétés, né à Gardanne (France) le 23 avril 1969, demeurant à L-8245 Mamer, 22b, rue de la Libération.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée «NP INVEST s.à r.l.», ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II, inscrite au R.C.S.L sous le numéro B 172.462, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 octobre 2012, publié au Mémorial C, numéro 2921 du 3 décembre 2012 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 2014, publié au Mémorial C, numéro 2518 du 18 septembre 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent trente-cinq mille euros (EUR 1.235.000.-), représenté par million deux cent trente-cinq mille (1.235.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

*Première résolution*

L'Associé Unique constate:

- que suite à l'apport de l'intégralité des parts sociales de la prédite société «NP INVEST s.à r.l.» à la société «CARMEL s.à r.l.» préqualifiée, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mai 2015, en voie de publication au Mémorial, l'associée unique de la société «NP INVEST s.à r.l.» est désormais la prédite société «CARMEL s.à r.l.»;

- que l'adresse du gérant unique de la société «NP INVEST s.à r.l.», Monsieur Nicolas PIERRE, est désormais fixée à L-8245 Mamer, 22b, rue de la Libération.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million six cent cinquante mille huit cent soixante et onze euros (EUR 1.650.871.-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent trente-cinq mille euros (EUR 1.235.000.-) à deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante et onze euros (EUR 2.885.871.-), par la création et l'émission d'un million six cent cinquante mille huit cent soixante et onze (1.650.871) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (les «Parts Sociales Nouvelles»), bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription et Libération*

La souscription à ladite augmentation de capital se décompose comme suit:

- L'Associé unique, précité, déclare souscrire à un million quatre cent quarante-cinq mille huit cent soixante et onze (1.445.871) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement pour une valeur nominale d'un million quatre cent quarante-cinq mille huit cent soixante et onze (1.445.871) par un apport en nature consistant en une créance, laquelle est incontestable, exigible et due et évaluée à un montant d'un million quatre cent quarante-cinq mille huit cent soixante et onze (1.445.871) (l'«Apport de l'Associé Unique»);

- La société anonyme de droit français «ESCALOTEL», ayant son siège social au 2-4 rue Paul Emile Victor, Zac du Bois de la Chocque, F-02100 Saint-Quentin, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Saint-Quentin (France) sous le numéro 382 270 163 (le «Nouvel Associé»), ici représentée par son Directeur Général Monsieur Valéry FOUQUET, dirigeant de société, demeurant à Saint-Quentin (France), laquelle société, représentée comme dit ci-dessus, intervient ici et déclare souscrire à deux cent cinq mille (205.000) parts sociales nouvelle et les libérer intégralement:

a) par un apport en numéraire de deux cent mille euros (EUR 200.000.-);

b) par un apport en nature de l'intégralité des cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée de droit français «Kinerest S.à r.l.», ayant son siège social à F-57100 Thionville, ZAC Metzange Buchel et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Thionville (France) sous le numéro TI 803 003 896, évaluées à cinq mille euros (EUR 5.000.-) (l'«Apport du Nouvel Associé»).

*Preuve de l'existence et Valeur des apports*

Preuve de l'existence et de la valeur de ces apports en nature a été donnée:

a) concernant l'apport de l'Associé Unique, par une déclaration établie par le gérant de l'Associé Unique et par une déclaration établie par Monsieur Arnaud ZANDONA, expert-comptable, demeurant professionnellement à Livange;

b) concernant l'apport du Nouvel Associé, par une déclaration établie par les gérants de la prédite société «Kinerest S.à r.l.».

Les prédites déclarations, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant, l'intervenant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Le montant de deux cent mille euros (EUR 200.000.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

*Réalisation effective de l'apport*

L'Associé unique, précité, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de son apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

- son apport est effectivement réalisé sans réserve avec effet à ce jour;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de son apport, aux fins d'effectuer son transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Le Nouvel Associé, précité, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de son apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

- son apport est effectivement réalisé sans réserve avec effet à ce jour;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de son apport, aux fins d'effectuer son transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

*Troisième résolution: Modification des statuts*

En conséquence de la résolution ci-dessus, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6 al. 1<sup>er</sup>**. Le capital social est fixé à deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante et onze euros (EUR 2.885.871.-), représenté par deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante et onze (2.885.871.-) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à deux mille sept cents euros (€ 2.700.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant et à l'intervenant, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PIERRE, FOUQUET, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22145. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015133161/93.

(150143126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

**Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.240.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Juillet 2015.

Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Proxy Holder*

Référence de publication: 2015131838/15.

(150142744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Fourteen Rosemary S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.912.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of the month of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held

an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Fourteen Rosemary S.A." (the "Company"), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 8 November 2013 and published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 134, page 6386, on 15 January 2014. The articles of association of the Company have never been amended since its incorporation.

The meeting is presided over by Mr Régis Galiotto, notary/clerk, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the thirty-one thousand (31,000) registered shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Amendment of the Articles of Association of the Company to create an authorised capital
2. Amendment of the article seven of the articles of association of the Company to be read as follows:

**Art. 7.** The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand Euros), represented by 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Board is authorised, for a period of five (5) years starting on 15 July 2015 to:

(i) increase the current nominal share capital in one or several times by an amount of twenty million euros (EUR 20,000,000.00), by the issue of twenty million (20,000,000) new shares with a par value of one euros (EUR 1.00) each, having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting, upon presentation of the justifying report of the Board of Directors, pursuant to article 32-3 (5) of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, decides to insert an authorized capital of twenty million Euros (EUR 20,000,000.-) represented by shares having a par value of one Euro (EUR 1,-) each, and to authorise the board of directors to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital for a period of five years starting from 15 July 2015.

The said report after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

### *Second resolution*

As a result of the above, the meeting resolved to amend article seven of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

**Art. 7.** The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand Euros), represented by 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Board is authorised, for a period of five (5) years starting on 15 July 2015 to:

(i) increase the current nominal share capital in one or several times by an amount of twenty million euros (EUR 20,000,000.00), by the issue of twenty million (20,000,000) new shares with a par value of one euros (EUR 1.00) each, having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Followed by a french translation Suivi d'une traduction française**

L'an deux mille quinze, le quinze juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Fourteen Rosemary S.A." (la "Société"), dont le siège social se situe au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 2013, publié au Mémorial C, numéro 134, page 6386, du 15 janvier 2014. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trente et un mille (31.000) actions nominatives représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Modification des Statuts de la Société pour créer un capital autorisé
2. Modification de l'article sept des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent

**Art. 7.** Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans commençant le 15 juillet 2015, de:

(i) augmenter l'actuel valeur nominale du capital social en une ou plusieurs fois d'un montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-), par l'émission de vingt millions (20.000.000) de nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires aux actions nouvelles et de déterminer les personnes autorisées à souscrire à des actions nouvelles; et

(iii) enregistrer au moyen d'un acte notarié chaque augmentation de capital et modifier le registre des actions en conséquence.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, sur vue d'un rapport justificatif du Conseil d'Administration, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide d'insérer un capital autorisé de vingt millions d'Euros (EUR 20.000.000,-), représenté par des actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et autorise le Conseil d'Administration à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital, pour une période de cinq ans à partir du 15 juillet 2015.

Le présent rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article sept des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 7.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans commençant le 15 juillet 2015, de:

(i) augmenter l'actuel valeur nominale du capital social en une ou plusieurs fois d'un montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-), par l'émission de vingt millions (20.000.000) de nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires aux actions nouvelles et de déterminer les personnes autorisées à souscrire à des actions nouvelles; et

(iii) enregistrer au moyen d'un acte notarié chaque augmentation de capital et modifier le registre des actions en conséquence.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23140. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015133742/147.

(150144990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

**Iico Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 147.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131890/10.

(150141619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Illastan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 188.806.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

Nico Patteet / K. Van Huynegem

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2015131892/13.

(150141819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**TH Life S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 681.021,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 197.666.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of July,  
Before Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

**THERE APPEARED:**

Three Hills I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under and governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 307,014.- having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 188993,

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy, given privately to her on 27 July 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Shareholder") of TH Life S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 197666, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, dated 9 June 2015, and whose articles of association (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

*First resolution*

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred sixty-eight thousand five hundred twenty-one Euro (EUR 668,521.-) so as to raise it from its present amount of twelve-thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to six hundred eighty-one thousand twenty-one Euro (EUR 681,021.-) by the issue of six hundred sixty-eight thousand five hundred twenty-one (668,521) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of contribution in cash of an aggregate amount of six hundred sixty-eight thousand five hundred twenty-one Euro (EUR 668,521.-).

*Subscription and Payment*

The New Shares have been subscribed as follows:

Three Hills I S.à r.l, the Shareholder declares to subscribe for two hundred forty-two thousand eight hundred eighty-three (242,883) New Shares, fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of two hundred forty-two thousand eight hundred eighty-three Euro (EUR 242,883.-) which is allocated to the Company's share capital (the "Contribution in Cash 1").

Three Hills II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 472,869.-, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and not yet registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (the "New Shareholder"), here represented by Sara Lecomte, prenamed, by virtue of a proxy given privately to her on 27 July 2015, declares to subscribe for four hundred twenty-five thousand six hundred thirty-eight (425,638) New Shares, fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of four hundred twenty-five thousand six hundred thirty-eight Euro (EUR 425,638.-) which is allocated to the Company's share capital (the "Contributions in Cash 2" and together with the Contribution in Cash 1, the "Contributions").

The funds corresponding to the Contributions are now at the disposal of the Company, proof of which had been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

Further to the above resolution, the Shareholder and the New Shareholder resolve to amend the first paragraph of article 5 (Share capital) of the Articles which shall now read as follows:

" 5.1. The share capital of the Company is six hundred eighty-one thousand twenty-one Euro (EUR 681,021.-) divided into six hundred eighty-one thousand twenty-one (681,021) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand two hundred euros (EUR 2,200.-).

Whereof the present deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour de juillet,

Par-devant la soussignée, Maître Danielle KOLBACH, notaire résidant à Redangesur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg),

#### **A COMPARU:**

Three Hills I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de EUR 307.014,-, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188993 (l'"Associé"),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 juillet 2015.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante est l'Associé Unique de TH Life S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197666 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 juin 2015 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et que les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par les présentes les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

#### *Première résolution*

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent soixante-huit mille cinq cent vingt et un euros (668.521,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à six cent quatre-vingt-un mille vingt et un euros (681.021,- EUR) par la création de l'émission de six cent soixante-huit mille

cinq cent vingt et une (668.521) nouvelles parts sociales d'un euro (1,- EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales étant libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de six cent soixante-huit mille cinq cent vingt et un euros (668.521,- EUR).

#### *Souscription et Paiement*

Three Hills I S.à r.l., Associé déclare souscrire à deux cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-trois (242.883) Nouvelles Parts Sociales entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total deux cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-trois euros (242.883,- EUR) alloué au capital social de la Société (l'"Apport en Numéraire 1").

Three Hills II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de EUR 472.869,-, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg (le "Nouvel Associé"), ici représenté par Sara Lecomte, pré qualifiée, en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2015, déclare souscrire à quatre cent vingt-cinq mille six cent trente-huit (425.638) Nouvelles Parts Sociales entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent vingt-cinq mille six cent trente-huit euros (425.638,- EUR) alloué au capital social de la Société (les "Apports en Numéraire 2", ensemble avec les Apports en Numéraire 1, les "Apports").

Les fonds correspondant aux Apports sont maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessous, l'Associé et le Nouvel Associé décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à six cent quatre-vingt-un mille vingt et un euros (681.021,- EUR) représenté par six cent quatre-vingt-un mille vingt et une (681.021) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désigne les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" doit être interprété conformément."

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Cet acte notarié a été dressé à Redange-sur-Attert, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connues du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 30 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12800. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signé): J. THOLL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015135287/139.

(150146203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

#### **Ironos Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131911/10.

(150142561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**ISS Facility Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 5, rue Christophe Plantin.  
R.C.S. Luxembourg B 21.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015131912/9.  
(150142319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**IST International Software Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 164.845.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131913/10.

(150142758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**YCH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.284.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Yum! Restaurants International Management LLC, a limited liability company governed under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, DE 19801 Wilmington, Delaware, USA and registered with the Delaware Secretary of State under number 5642718,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Louisville, Kentucky, USA on May 24<sup>th</sup>, 2015.

Said proxy, being signed “ne varietur” by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to document the following:

I. That it is the Sole Shareholder of YCH S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 138.284,

incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on April 18<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1329 of May 30<sup>th</sup>, 2008 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on June 18<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1784 of July 19<sup>th</sup>, 2008.

II. That all the one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, representing the entire subscribed share capital of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder declares having had full prior knowledge.

III. That the agenda of the present meeting is the following:

1. To revoke the classes of managers (gérants) A and B of the Company;
2. Acceptance of the resignation of Mr Christiaan Frederik VAN ARKEL and Mr Johannes Laurens DE ZWART as class A managers of the Company and of Mrs Monica PLYMALE as class B manager of the Company;
3. Complete restatement of the articles of association of the Company as a result of:
  - the suppression of the different classes of managers;
 without however changing neither the name nor the accounting period but by amending the object clause as follows:
 

“The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract and/or assign in any way, all or part of intellectual property rights of any nature to any company associated in any way with the Company or third party for such consideration as the Company may think fit; and

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”; and

#### 4. Miscellaneous.

After duly considering each item of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

##### *First resolution*

The Sole Shareholder decides to revoke the classes of managers (gérants) A and B.

##### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mr Christiaan Frederik VAN ARKEL and Mr Johannes Laurens DE ZWART as class A managers of the Company and of Mrs Monica PLYMALE as class B manager of the Company as of the date of the present deed and resolves to give them discharge for their duty since their appointment until the date of their resignation.

Therefore the remaining members of the board of managers are classified as “managers” and no more as “B managers” and the board of managers of the Company is from now on constituted as follows:

- Mr Michael Gerard Mc AULIFFE;
- Mr Wolfgang PREISS; and
- Mr Darin ORR.

##### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions the Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company without however changing neither the name nor the accounting period but by amending the object clause, so that the articles of association of the Company shall from now on read as follows:

#### **“Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

**Art. 2.** The Company's name is “YCH S. à r.l.”.

**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract and/or assign in any way, all or part of intellectual property rights of any nature to any company associated in any way with the Company or third party for such consideration as the Company may think fit; and

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from

reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two (2) managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two (2) managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five (25), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one (1) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six (6) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand- Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least eight (8) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least twenty-one (21) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on December 1<sup>st</sup> of each year and closes on November 30<sup>th</sup> of the following year.

**Art. 18.** Each year, as of November 30<sup>th</sup>, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor (s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds twenty-five (25), such inspection shall be permitted only during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds mentioned in Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (“réviseurs d’entreprises agréés”) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission (“Commission de Surveillance du Secteur Financier”)’s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

#### **Dividend - Reserves**

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

#### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

#### **Applicable law**

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.”

#### *Close of meeting*

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid deed are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the above named appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, such proxy holder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Yum! Restaurants International Management LLC, une limited liability company du droit de Delaware, dont le siège social se situe au 1209, Orange Street, Corporation Trust Center, DE 19801 Wilmington, Delaware, USA et enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 5642718,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, dont l'adresse professionnelle se situe au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Louisville, Kentucky, USA le 24 mai 2015.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'Associée Unique de YCH S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.284,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1329 du 30 mai 2008 (la «Société»). Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand- Duché de Luxembourg, en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1784 du 19 juillet 2008.

II. Qu'il apparaît que l'ensemble des cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, représentant l'entière du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Révoquer les classes de gérants A et B de la Société;

2. Acceptation de la démission de Monsieur Christiaan Frederik VAN ARKEL et Monsieur Johannes Laurens DE ZWART en tant que gérants de classe A de la Société et de Madame Monica PLYMALE en tant que gérante B de la Société;

3. Refonte complète des statuts de la Société en conséquence des modifications suivantes:

- la suppression des différentes classes de gérants;

sans pour autant changer ni le nom ni l'exercice social mais en modifiant l'objet social comme suit:

«L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société ou personne physique appartenant au même groupe de sociétés que celui de la Société (les «Sociétés Affiliées»), ou à tout gérant/administrateur des Sociétés Affiliées, tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) De détenir, développer, gérer, promouvoir, transférer vendre, licencier, sous-traiter et / ou céder de quelque manière que ce soit, tout ou partie de droits de propriété intellectuelle de toute nature à toute société associée d'une quelconque façon à la Société ou à tout tiers pour toute contrepartie que la Société jugera utile; et

(8) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»; et

4. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, l'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique décide de révoquer les classes de gérant A et B de la Société.

*Deuxième résolution*

L'Associée Unique décide d'accepter la résignation de Monsieur Christiaan Frederik VAN ARKEL et de Monsieur Johannes Laurens DE ZWART, en tant que gérants de classe A de la Société et de Madame Monica PLYMALE en tant que gérante de classe B de la Société, avec effet à la date du présent acte et de leur accorder décharge de leur fonction depuis leur nomination jusqu'à la date de leur résignation.

En conséquence les membres restants du conseil de gérance sont qualifié comme «gérants» et plus comme «gérants de classe B» et le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Michael Gerard Mc AULIFFE;
- Monsieur Wolfgang PREISS; et
- Monsieur Darin ORR.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'Associée Unique décide de reformuler entièrement les statuts de la Société sans pour autant changer ni le nom ni l'exercice social mais en modifiant l'objet social, de sorte à ce que les statuts de la Société se lisent désormais comme suit:

**«Dénomination - Objet - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La Société aura la dénomination «YCH S. à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

- (1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- (2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- (3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- (4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- (5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société ou personne physique appartenant au même groupe de sociétés que celui de la Société (les «Sociétés Affiliées»), ou à tout gérant/administrateur des Sociétés Affiliées, tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Sociétés Affiliées);
- (6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;
- (7) De détenir, développer, gérer, promouvoir, transférer vendre, licencier, sous-traiter et / ou céder de quelque manière que ce soit, tout ou partie de droits de propriété intellectuelle de toute nature à toute société associée d'une quelconque façon à la Société ou à tout tiers pour toute contrepartie que la Société jugera utile; et
- (8) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société a son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par le moyen d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soit ou non un établissement permanent) tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou sociaux sont intervenus ou sont imminents qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec la facilité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil de gérance, ou le gérant unique (le cas échéant) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** La vie de la Société ne prend pas fin par décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne sont pas autorisés, en toutes circonstances, d'exiger l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux états financiers et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

### **Capital social - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à son actionariat.

**Art. 10.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés sans l'agrément des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social, donné en assemblée générale.

En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales s'appliquent.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée représenté par leur parts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### **Gérance**

**Art. 12.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et son/sa/leur rémunération est fixée par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des suffrages exprimés, ou de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut/peuvent, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) relèvent de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Dans les rapports avec les tiers, le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet de la Société, pourvu que les termes de ces Statuts aient été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), peut de temps à autre sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (si tel est le cas) de son/ses mandataire(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition que la majorité des gérants ne pourra jamais assister à la réunion tout en étant situé dans la même juridiction étrangère.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux (2) gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux (2) gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 14.** Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'une assemblée générale des associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmise par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé pourra voter par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans un tel cas, une assemblée générale se réunit au moins une (1) fois par an au Luxembourg dans les six (6) mois de la clôture du dernier exercice social. D'autres assemblées générales des associés pourront se tenir dans le Grand-Duché de Luxembourg à tout moment indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont faites conformément à la loi et doivent être envoyées à chaque associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation doit être envoyée au moins vingt et un (21) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Tout associé pourra agir à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication une autre personne qui n'est pas nécessairement associé.

Chaque associé peut participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée ou à la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des suffrages exprimés, quelle que soit la part du capital représentée.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une assemblée générale extraordinaire à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

L'associé unique exerce seul les pouvoirs qui lui sont conférés à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être enregistrés dans un procès-établi par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

**Art. 18.** Chaque année, au 30 novembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra un inventaire des avoirs de la Société indiquant les valeurs des actifs et des passifs, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et les dettes du/des gérant(s), du ou des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) et associé(s) envers la Société.

Dans le même temps le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Chaque associé peut prendre connaissance au siège social, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), cette inspection ne sera autorisée seulement pendant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la Société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut/peuvent être ou ne pas être associé(s).

Chaque commissaire sera nommé pour un mandat se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A la fin de cette période et de chaque période ultérieure, le(s) commissaire(s) peut/peuvent être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle portant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 Décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, telle que modifiée, sont remplies, la Société aura ses comptes annuels vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) parmi la liste de l'autorité de régulation financière luxembourgeoise, la Commission de surveillance du secteur financier.

Nonobstant les seuils mentionnés ci-dessus, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide(nt) des termes et conditions de son/leur mandat.

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale s'élève au dixième du capital social, tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre, mais redeviendra obligatoire si la réserve légale tombe en-dessous de ce dixième.

L'assemblée générale des associés à la majorité fixée par la loi ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que le bénéfice sera distribué à l'associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient/détiennent, sous forme de dividendes ou être reportés ou affectés à une réserve extraordinaire

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société, ou de l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice en cours, sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établies conformément à la Loi ou les Statuts.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec le consentement de la majorité des associés détenant trois-quarts du capital social doit nommer un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) et leur rémunération.

Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, le boni de liquidation de la Société sera attribué aux associés proportionnellement à la part qu'ils détiennent.

#### **Loi applicable**

**Art. 25.** Référence est faite aux dispositions de la Loi pour laquelle aucune disposition spécifique n'est faite dans les Statuts.»

#### *Clôture*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à mille huit cents euros (1.800.- EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 5 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/12472. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135362/619.

(150146619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

#### **J-Home S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 180.828.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131915/10.

(150142948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Jimonar Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 93.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

*Pour Jimonar Investments S.A.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015131916/13.

(150142719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Amoca B.V. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.628.558,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 199.143.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth of July.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- 1.- Mrs. Carmen SNETSELAAR, director, residing at NL-5915 HA Venlo, Postweg 89,
- 2.- Mrs. Monica Wilhelmina Dina SNETSELAAR, director, residing at NL-5913 BX Venlo, Stalbergweg 354, and
- 3.- Mrs. Anna Niesje Erna Johanna ZEELEN-SNETSELAAR, director, residing at NL-5914 CX Venlo, Alexander Flemingstraat 5,

acting in their capacity as sole shareholders of AMOCA B.V., a company incorporated and existing under Dutch law, having its statutory seat at Venlo in the Netherlands and registered with the Dutch Trade Register under the number 12023254.

The appearing parties are hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal on April 29, 2015.

The said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as said before, have requested the undersigned notary to state that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- The transfer of the administrative and the effective seat of management of the Company from the Netherlands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as of June 30, 2015.

Its registered office (in Dutch: "statutaire zetel") remains in Venlo, the Netherlands.

The Company's address of the administrative and effective seat of management is fixed at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The Company will be submitted to Luxembourg laws as a legal entity located in the Grand Duchy of Luxembourg. The Company adopts the form of a "Société à responsabilité limitée".

3.- The Company's share capital will amount to forty-six thousand two hundred eighty-five Euro fifty-eight Cents (EUR 46.285,58), divided into one hundred two (102) ordinary shares with a nominal value of four hundred fifty-three Euro seventy-eight Cents (EUR 453.78) each.

4.- Appointment of the managers of the Company:

a) Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

b) Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

c) The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893.

5.- The Company proceeds to a total restatement of its Articles of Association and brings them in conformity with Luxembourg Company Law.

The shareholders take the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders approve and confirm as far as it is necessary the decision to transfer the principal establishment and centre of main interests of the Company to Municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg effective as of June 30, 2015.

The shareholders take note that the Company's address of the administrative and effective seat of management is fixed at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

*Second resolution*

The shareholders decide to adopt the Luxembourg form of a Société à responsabilité limitée.

*Third resolution*

The shareholders resolve that the share capital of the Company will amount to forty-six thousand two hundred eighty-five Euro fifty-eight Cents (EUR 46.285,58), divided into one hundred two (102) ordinary shares with a nominal value of four hundred fifty-three Euro seventy-eight Cents (EUR 453.78) each.

*Fourth resolution*

The shareholders resolve to appoint as managers of the company for an unlimited period of time:

a) Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

b) Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

c) The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893.

*Fifth resolution*

The shareholders resolve to proceed to a total restatement of its Articles of Association which will henceforth on read as follows:

PRIVATE LIMITED LIABILITY COMPANY

ARTICLES OF ASSOCIATION.

**Art. 1.** In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

a. a "Share":

a share in the capital of the Company;

b. a "Shareholder":

a holder of one or more Shares;

c. the "General Meeting":

the body of the Company consisting of Shareholders entitled to vote;

d. the "Board":

the board of managers of the Company in case of plurality of managers;

e. "in writing":

by letter, by telecopier, by e-mail, or by message which is transmitted via any other current means of communication and which can be received in the written form, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

f. the "Law":

any applicable law in the Grand Duchy of Luxembourg and/or the Netherlands as far as Dutch laws are applicable to a legal entity incorporated under Dutch law with its principle place of business and its principal office located in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 2.** The name of the Company is AMOCA B.V. S.à r.l..

The company is a private limited liability company (the Company), which will be governed by the laws pertaining to such an entity and by the present articles.

**Art. 3.** The registered office (statutaire zetel) of the Company is in Venlo, the Netherlands.

The principal place of business of the Company and its principal office shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may have branch offices elsewhere, also outside the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 4.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the Shareholders.

**Art. 5.** The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The Company may also buy, sell, rent and administer any real estates, registered property and items of property in general.

The Company may participate in the establishment, management and the development of any financial, industrial or commercial enterprise, to finance and to provide securities and guarantees or otherwise for the debts of its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may borrow, lend and raise funds, except by way of public offer, including the issue of bonds, promissory notes or other securities or evidence of indebtedness.

The Company may develop and trade in patents, trademarks, licenses, know-how and other industrial property rights;

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of the Company's purpose.

**Art. 6.** The capital is set at forty-six thousand two hundred eighty-five Euro fifty-eight Cents (EUR 46.285,58), divided into one hundred two (102) ordinary shares with a nominal value of four hundred fifty-three Euro seventy-eight Cents (EUR 453.78) each.

All Shares shall be registered and are numbered starting with number 1. No share certificates shall be issued.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, as only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company may acquire fully paid in Shares or depositary receipts thereof, with due observance of the limitations prescribed by the Law

Shares may be issued in accordance with the Law and pursuant to a resolution of the General Meeting, which resolution is adopted by a majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital.

Shares may be redeemed in accordance with the Law and pursuant to a unanimous resolution of a General Meeting in which the total share capital is present or represented.

The resolution of the General Meeting stipulates the terms and conditions of the redemption.

**Art. 7.** Shares may be transferred in accordance with the Law and pursuant to a resolution of the General Meeting, taken by a majority of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital.

Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the Share can only be exercised after the Company received the deed of the Dutch notary in accordance with the relevant provisions of the Law.

**Art. 8. The Management.** The Company is managed by one or more managers which are appointed by the General Meeting. If several managers have been appointed, the managers will constitute a Board. The Board shall meet in Luxembourg.

A manager doesn't need to be a Partner. The General Meeting may revoke a manager ad nutum.

All powers which are not expressly reserved to the General Meeting, either by Law or by the present Articles, fall within the competence of the sole manager or the Board.

Board resolutions shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

If a seat on the Board is vacant or a Board member is absent or unable to perform his duties, the remaining Board members or member shall be temporarily entrusted with the management of the Company. If all seats in the Board are vacant or all Board members or the sole Board member, as the case may be, are unable to perform their duties, the management of the Company shall be temporarily entrusted to one or more persons designated for that purpose by the General Meeting.

**Art. 9.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the Board.

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 10.** The annual General Meeting shall be held within six months after the end of the financial year at its principle office.

The sole partner assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each Partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken if they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by a majority of the Shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 11.** The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts up to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company after adoption of the annual accounts and in accordance with the law.

At any time the General Meeting may decide to distribute an interim dividend, provided that all legal obligations and requirements for the distribution of such an interim dividend are fulfilled.

**Art. 12.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 13.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille quinze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1.- Madame Carmen SNETSELAAR, directeur, demeurant à NL-5915 HA Venlo, Postweg 89,
- 2.- Madame Monica Wilhelmina Dina SNETSELAAR, directeur, demeurant à NL-5913 BX Venlo, Stalbergweg 354, and
- 3.- Madame Anna Niesje Erna Johanna ZEELLEN-SNETSELAAR, directeur, demeurant à NL-5914 CX Venlo, Alexander Flemingstraat 5,

agissant en leur qualité de seuls associés de la société AMOCA B.V., une société régie par le droit néerlandais, établie et ayant son siège statutaire à Venlo, Pays-Bas, enregistrée au registre des sociétés des Pays-Bas sous le numéro 12023254.

Lesquelles comparantes sont ici représentées par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 avril 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1.- Le siège administratif et le siège de direction effective de la Société est par les présentes transféré vers Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 30 juin 2015.

Le siège statutaire de la Société (en néerlandais: «statutaire zetel») étant maintenu à Venlo, Pays-Bas.

L'adresse du siège administratif et de direction effective de la Société est fixée à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- La Société sera soumise à la Loi Luxembourgeoise comme entité légale située au Grand-Duché de Luxembourg.

La Société adopte la forme sociale d'une "Société à responsabilité limitée".

3.- Le capital social de la Société s'élèvera à quarante-six mille deux cent quatre-vingt-cinq Euros cinquante-huit Cents (EUR 46.285,58), représenté par cent deux (102) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois Euros soixante-dix-huit Cents (EUR 453,78) chacune.

4.- Les gérants de la société sont:

a) Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

b) Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

c) La société à responsabilité limitée Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

5.- La Société procède à une refonte complète de ses statuts et les adapte à la loi luxembourgeoise.

Après délibération, les associés décident ce qui suit:

#### *Première résolution*

Les associés approuvent et confirment dans la mesure où cela est nécessaire la décision de transférer le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société vers la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à dater du 30 juin 2015.

Les associés prennent note du fait que le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société sont fixés à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident d'adopter la forme luxembourgeoise d'une "Société à responsabilité limitée".

#### *Troisième résolution*

Les associés décident que le capital social de la Société s'élèvera à quarante-six mille deux cent quatre-vingt-cinq Euros cinquante-huit Cents (EUR 46.285,58), représenté par cent deux (102) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois Euros soixante-dix-huit Cents (EUR 453,78) chacune.

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident de nommer comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

b) Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

c) La société à responsabilité limitée Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

#### *Cinquième résolution*

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui ont dorénavant la teneur suivante:  
**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

### STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les termes ont la définition suivante

a) une «Part»:

une part formant le capital de la Société;

b) un «Associé»:

le détenteur d'une ou plusieurs Parts sociales;

c) l'«Assemblée générale des associés»:

l'organe de la Société composé des Associés ayant droit de vote;

d) la «Gérance»:

l'organe de gestion et d'administration de la Société;

e) «par écrit»:

par lettre, télécopie, e-mail ou par voie de tout autre message transmis par les moyens normaux de communication et susceptible d'être reçu en la forme écrite, à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie de manière suffisante;

f) la «Loi»:

toute disposition légale ou réglementaire applicable au Grand-Duché de Luxembourg et aux Pays Bas dans la mesure où les lois Néerlandaises sont applicables à une entité constituée sous les lois Néerlandaises avec ses lieux d'activités et son bureau principal situés au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 2.** La dénomination de la Société est AMOCA B.V. S.à.r.l., une société à responsabilité limitée (ci-après dénommée «la Société») qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 3.** Son siège social est à Venlo, Les Pays-Bas Le lieu principal de ses activités et son siège administratif sont à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

La Société a le droit d'avoir des succursales ailleurs, même en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 5.** La société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou sociétés apparentées

La société peut emprunter, prêter et lever des fonds y compris, les opérations d'émission d'obligations, de billets à ordre, de valeurs mobilières ou d'autres titres de créance, sauf par offre au public.

La société peut exploiter, valoriser et commercialiser des brevets, des marques déposées, de licences, de savoir-faire et d'autres droits de propriété intellectuelle et industrielle;

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 6.** Le capital souscrit de la Société s'élève à quarante-six mille deux cent quatre-vingt-cinq Euros cinquante-huit Cents (EUR 46.285,58), représenté par cent deux (102) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois Euros soixante-dix-huit Cents (EUR 453,78) chacune.

Toutes les Parts sont nominatives et sont numérotées commençant par le n° 1. Il ne sera émis aucun certificat de part.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société a le droit d'acquérir des Parts sociales entièrement libérées ou leurs certificats, dans le strict respect des limites prescrites par la Loi en la matière.

Une émission de Parts conformément à la loi a lieu sur une résolution de l'Assemblée générale statuant à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital souscrit.

Le rachat des Parts est possible conformément à la loi et lieu sur une résolution de l'Assemblée générale statuant à l'unanimité des Associés représentant le total du capital souscrit.

Les termes et les conditions de rachat des Parts sont indiqués par la délibération de l'Assemblée Générale.

**Art. 7.** Conformément à la loi, les Parts peuvent être transférées selon la délibération de l'Assemblée Générale statuant à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital souscrit.

Hormis le cas où la Société intervient elle-même en qualité de partie à l'acte juridique de transmission ou cession, les droits attachés aux Parts ne peuvent être exercés qu'après reconnaissance par la Société de la transmission ou cession ou qu'après signification de l'acte notarié à la Société selon les dispositions pertinentes de la Loi en la matière.

**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'Assemblée générale. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le Conseil de Gérance se tient à Luxembourg

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de vacance, d'absence ou d'empêchement d'un Gérant, le ou les autres Gérants seront provisoirement chargés de l'administration de la Société. En cas de vacance de la totalité de la Gérance ou d'absence ou, selon le cas, d'empêchement de tous les Gérants ou de l'unique Gérant, la ou les personnes désignées à cet effet par l'Assemblée générale des associés seront temporairement chargées de l'administration de la Société.

**Art. 9.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 10.** Chaque année, dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice social, l'Assemblée annuelle se tient à son siège administratif.

L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la société, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

L'Assemblée Générale est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous réserve que toutes les obligations légales ou réglementaires aient été respectées.

**Art. 12.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 13.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6548. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 août 2015.

Référence de publication: 2015135452/355.

(150147495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Jimonar Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 93.300.

—  
Veuillez prendre note que le commissaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.  
*Pour Jimonar Investments S.A.*  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015131917/12.

(150142722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Jarnac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 77.171.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131920/10.

(150142249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**JB Honoré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.250.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 100.873.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131921/10.

(150142018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Greeneden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 68.321,88.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 164.180.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 17 juin 2015*

Il résulte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société du 17 juin 2015 que le siège social de la Société a été transféré du 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015.

L'adresse professionnelle des gérants suivants, de la Société, n'est plus au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg mais au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015:

- Séverine Michel
- Cédric Pedoni

Le siège social des associés suivants, de la Société, a été transféré du 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015:

- Emerlux S.à r.l.
- Emerlux 2 S.à r.l.

Séverine Michel  
*Gérante*

Référence de publication: 2015135727/22.

(150147412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**JB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9156 Niederfeulen, 13, Feelenerhecken.  
R.C.S. Luxembourg B 167.489.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015131922/9.  
(150141976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Jilan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 169.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 juillet 2015.  
*Pour JILAN S.A.*  
Référence de publication: 2015131924/11.  
(150142535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**JLM Partners Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.  
R.C.S. Luxembourg B 174.309.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015131925/9.  
(150142370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**GBL Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 143.104.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 juin 2015*

- Deloitte Général Services (RCS: B165179), domicilié 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg est nommé réviseur pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2016.

- Le mandat des gérants suivants a été reconduit pour une période de un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016:

Monsieur Jean-Donat CALMES domicilié 1 rue de Parc L-5374 MUNSBACH, la Société anonyme Frère-Bourgeois dont le siège social est le 12 rue Blanche Borne à B-6280 LOVERVAL ayant comme représentant permanent Monsieur Gilles SAMYN, Monsieur Gérard LAMARCHE domicilié 19-21 route d'Arlon L-8009 Strassen, Monsieur Jacques LOESCH domicilié 35 avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg, Madame Ann OPSOMER domiciliée 24 avenue Marnix B-1000 BRUXELLES, Monsieur Ian GALLIENNE domicilié 24 avenue Marnix B-1000 BRUXELLES, Monsieur Olivier PIROTTE domicilié 24 avenue Marnix B-1000 BRUXELLES, Monsieur Michel HUCKLENBROICH domicilié 4a rue des Jardins L-6132 JUNGLINSTER, Monsieur François de RADIGUES domicilié 13 rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg, Monsieur Arnaud LAVIOLETTE domicilié 24 avenue Marnix B-1000 Bruxelles et Monsieur William BLOMME domicilié 24 avenue Marnix B-1000 Bruxelles.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Laurence MATHIEU

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2015136551/25.

(150148112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

---

**JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 170.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015131929/9.  
(150142284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 170.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015131930/9.  
(150142604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**JW Aurum Series M (LUX) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 174.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015131931/9.  
(150142581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**LSREF4 Falcon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.469.375,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 196.199.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of July,  
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 196197 (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms. Valérie Fagnant, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 July 2015.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF4 Falcon Investments S.à r.l., registered with the RCS under number B 196199, with a share capital of EUR 1,212,500.- (one million two hundred twelve thousand five hundred euro), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated under the initial name of LSF 2 S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10 April 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 10 June 2015 number 1461, which articles of incorporation have been amended for the last time on 29 June 2015 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by nine thousand seven hundred (9,700) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

a) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,256,875.- (two million two hundred fifty-six thousand eight hundred seventy-five euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 1,212,500.- (one million two hundred twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 3,469,375.- (three million four hundred sixty-nine thousand three hundred seventy-five euro) by way of the issuance of 18,055 (eighteen thousand fifty-five) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (collectively, the New Shares);

b) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of EUR 2,256,923.19 (two million two hundred fifty-six thousand nine hundred twenty-three euro and nineteen cents) to be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 2,256,875.- (two million two hundred fifty-six thousand eight hundred seventy-five euro), and (b) to the share premium account of the Company for an amount of EUR 48.19 (forty-eight euro and nineteen cents);

c) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital increase proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,469,375.- (three million four hundred sixty-nine thousand three hundred seventy-five euro), represented by 27,755 (twenty-seven thousand seven hundred fifty-five) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”; and

d) Amendment of article 10 (Board of Managers) of the Articles so as to read as follows:

“ **Art. 10. Board of Managers.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The sole manager or, in the case of plurality of managers, the Board of Managers shall require a shareholder's resolution consenting to approve any business plan of the Company (including any update thereof from time to time) which resolution shall be passed by the general meeting of shareholder(s) of the Company by simple majority of the votes cast. The shareholder(s) may by a resolution passed at a general meeting of the shareholder(s) of the Company by simple majority of the votes cast request the Board of Managers to amend a business plan previously approved.”

e) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,256,875.- (two million two hundred fifty-six thousand eight hundred seventy-five euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 1,212,500.- (one million two hundred twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 3,469,375.- (three million four hundred sixty-nine thousand three hundred seventy-five euro) by way of the issuance of 18,055 (eighteen thousand fifty-five) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 2,256,923.19 (two million two hundred fifty-six thousand nine hundred twenty-three euro and nineteen cents) allocated as explained hereinafter.

*Second resolution*

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 18,055 (eighteen thousand fifty-five) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of EUR 2,256,923.19 (two million two hundred fifty-six thousand nine hundred twenty-three euro and nineteen cents), which is allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 2,256,875.- (two million two hundred fifty-six thousand eight hundred seventy-five euro), and (b) to the share premium account of the Company for an amount of EUR 48,19 (forty-eight euro and nineteen cents).

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of EUR 2,256,923.19 (two million two hundred fifty-six thousand nine hundred twenty-three euro and nineteen cents) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

### *Third resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,469,375.- (three million four hundred sixty-nine thousand three hundred seventy-five euro), represented by 27,755 (twenty-seven thousand seven hundred fifty-five) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 10 (Board of Managers) of the Articles so as to read it as set forth in item d of the agenda.

### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand two hundred Euro (EUR 3,200.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park- Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 196197,

ici représentée par Mme Valérie Fagnant, salariée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 24 juillet 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF4 Falcon Investments S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 196199, avec un capital social de EUR 1.212.500,- (un million deux cent douze mille cinq cents euros), ayant son siège social à l'Atrium Business Park- Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée sous le nom initial de LSF 2 S.à r.l. suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 10 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés

et Associations (le «Mémorial») du 10 juin 2015, numéro 1461, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 juin 2015 par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par neuf mille sept cents (9.700) parts sociales, est détenue par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

a) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 2.256.875,- (deux millions deux cent cinquante-six mille huit cent soixante-quinze euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 1.212.500,- (un million deux cent douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 3.469.375,- (trois millions quatre cent soixante-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) par voie de création et d'émission de 18.055 (dix huit mille cinquante-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);

b) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire d'un montant total de souscription de EUR 2.256.923,19 (deux millions deux cent cinquante-six mille neuf cent vingt-trois euros et dix-neuf centimes) qui seront alloués (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 2.256.875,- (deux millions deux cent cinquante-six mille huit cent soixante-quinze euros), et (b) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de EUR 48,19 (quarante-huit euros et dix-neuf centimes);

c) En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 3.469.375,- (trois millions quatre cent soixante-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 27.755 (vingt-sept mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»;

d) Modification de l'article 10 (Conseil de Gérance) des Statuts de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 10. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance requerra une résolution d'associé favorable à l'approbation de tout business plan de la Société (y inclus toute mise à jour de ce business plan de temps à autres) laquelle résolution sera passée par l'assemblée générale de l'associé/des associés de la Société prise à la majorité simple. Le(s) associé(s) peut/peuvent demander au Conseil de Gérance de modifier un business plan préalablement approuvé par une résolution passée à une assemblée générale de l'associé/des associé(s) de la Société à la simple majorité.»

e) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 2.256.875,- (deux millions deux cent cinquante-six mille huit cent soixante-quinze euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 1.212.500,- (un million deux cent douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 3.469.375,- (trois millions quatre cent soixante-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) par la création et l'émission de 18.055 (dix-huit mille cinquante-cinq) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en

contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de EUR 2.256.923,19 (deux millions deux cent cinquante-six mille neuf cent vingt-trois euros et dix-neuf centimes), alloué comme expliqué ci-après.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire 18.055 (dix-huit mille cinquante-cinq) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 2.256.923,19 (deux millions deux cent cinquante-six mille neuf cent vingt-trois euros et dix-neuf centimes) qui est alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 2.256.875,- (deux millions deux cent cinquante-six mille huit cent soixante-quinze euros), et (b) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de EUR 48,19 (quarante-huit euros et dix-neuf centimes).

L'ensemble des 18.055 (dix-huit mille cinquante-cinq) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 2.256.923,19 (deux millions deux cent cinquante-six mille neuf cent vingt-trois euros et dix-neuf centimes) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 3.469.375,- (trois millions quatre cent soixante-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 27.755 (vingt-sept mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence de l'article 10 (Conseil de Gérance) des Statuts de façon à le lire tel qu'établi au point d de l'ordre du jour.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à trois mille deux cents Euros (EUR 3.200.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 juillet 2015. 2LAC/2015/17305. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

*Le Receveur* (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015134957/243.

(150145804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**K Manco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 13.427.800,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Fabian Sires

*Gérant*

Référence de publication: 2015131933/12.

(150141827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Kaporal Manco S.à r.l. Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.271.

Par résolutions circulaires prises en date du 8 juin 2015, Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée au mandat de représentant permanent du gérant Kaporal Manco S.à r.l., ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131937/12.

(150142566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Levhold Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132001/10.

(150142593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Qundis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.001.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.732.

**EXTRAIT**

Suite aux décisions prises par les associés de la Société, il a été décidé de nommer M. Gerhard Sundt, né le 26 septembre 1957 à Vienne, Autriche, et ayant son adresse professionnelle au 62, Talerstrasse, 72160 Horb am Neckar, Allemagne, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1 août 2015 et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 1<sup>er</sup> août 2015, constitué des personnes suivantes:

- Mme Nadia Dziwinski, gérant de catégorie B;
- M. François Champon, gérant de catégorie B;
- M. Gerhard Sundt, gérant de catégorie A;
- M. Justin Von Simson, gérant de catégorie A; et
- M. Martin Block; gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132231/20.

(150141900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Limajo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 172.836.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015132007/10.

(150141921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Luxsorg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 172.834.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015132018/10.

(150141637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Main Street 1021 (Proprietary) Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.672.

---

Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015132020/10.

(150142912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Main Street 824 (Proprietary) Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.591.

---

Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015132021/10.

(150142871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**A.R.H. Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 16.080.

---

*Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 13 juillet 2015:*

Mme Christina Goosen avec adresse professionnelle au 45 Main Street, Johannesburg 2001, Afrique du Sud, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 30 juin 2015.

Mme Joanna Stanley avec adresse professionnelle au 44 Main Street, Johannesburg 2001, Afrique du Sud, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 30 juin 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015134357/14.

(150146420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Matrix La Gaude Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.910.

---

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Matrix La Gaude Property S.à r.l.

Référence de publication: 2015132025/12.

(150142631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Menolly Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.158.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132027/10.

(150142887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Hector Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.397.

---

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 juillet 2015*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de ratifier la cooptation de Monsieur John Pauly, en qualité d'administrateur de la Société, résidant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Alessandro Bottinelli, administrateur démissionnaire, avec effet au 13 avril 2015;

2. de réélire Messieurs Pascal Pierret, Jean-Michel Gelhay et John Pauly, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016;

3. de réélire KPMG Luxembourg, Société coopérative (anciennement dénommée KPMG Luxembourg, S.à.r.l.), immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro B-149133 et étant située au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 7 août 2015.

*Pour HECTOR SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2015135772/22.

(150147341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---